

■ L'EVALUATION EXTERNE

L'évaluation externe a été introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Portant sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (CASF), l'évaluation externe porte de manière privilégiée sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies (cf. décret n°2007-975 du 15 mai 2007). Les champs des évaluations externe et interne sont les mêmes afin d'assurer la complémentarité des analyses portées sur un même établissement ou service et de fait, pouvoir apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue du service rendu.

■ OBJECTIFS DE L'EVALUATION EXTERNE

L'évaluation doit être distincte du contrôle ou encore de la certification. Notre ligne de conduite est d'interroger la mise en œuvre des actions de votre structure, sa pertinence, les effets prévus et imprévus, son efficacité, en considération du contexte observé.

Cette démarche d'évaluation externe doit contribuer à l'objectif général d'amélioration de la qualité des prestations de la structure à travers une appréciation globale, portant sur les éléments suivants :

- L'adéquation des objectifs par rapport aux besoins, au regard des caractéristiques de la population accueillie
- L'atteinte des objectifs et la présence des effets attendus et non attendus
- Les conditions d'efficacité des actions menées & l'impact des pratiques
- La réactualisation régulière de votre organisation
- Les suites réservées à votre évaluation interne.

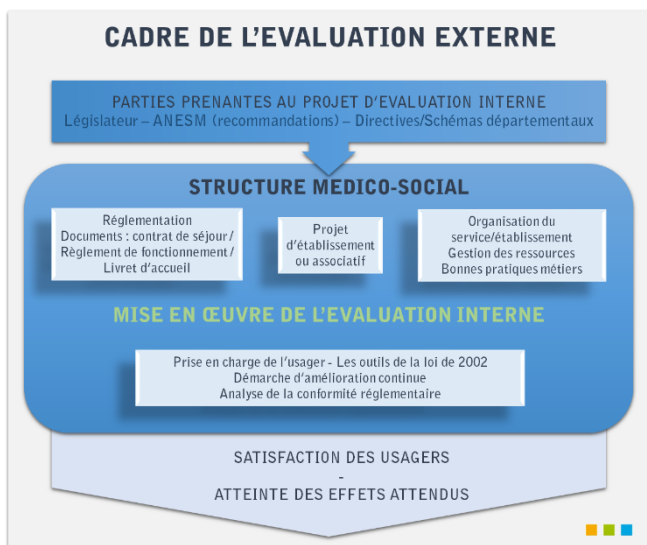
■ NOS EVALUATEURS

Notre équipe est composée de professionnels issus du milieu médico-social et de la santé.

Afin de mener votre projet d'évaluation dans les meilleures conditions et fonction de vos attentes, vous trouverez des experts spécialisés :

- Gestion et pilotage de projet, organisation, gestion financière et comptable, conseils juridiques (Directeurs d'établissements, ingénieurs qualité, consultant en ressource humaine, GPEC...)
- D'experts médicaux, paramédicaux et sociaux dans chaque domaine concerné par vos missions (Médecins, Infirmiers, cadres de santé, psychologue, éducateurs spécialisés, Experts visiteurs HAS...)

ETENDUE DE L'EVALUATION EXTERNE



L'étendue de l'évaluation externe doit être la même que pour l'évaluation interne.

C'est pourquoi nos évaluateurs vous proposeront d'intervenir selon votre référentiel, après une vérification de l'exhaustivité des thématiques.

Nous considérons que cela représente un confort non négligeable pour vous et permet de vous installer dans une continuité des actions à améliorer suite à votre évaluation interne.

Nous y ajouterons simplement notre regard professionnel et extérieur.

NOTRE METHODOLOGIE D'EVALUATION EXTERNE

Notre méthodologie est définie et énoncée par des textes qui l'encadrent ; elle est conduite par notre structure, habilitée par l'ANESM. Cette évaluation n'est ni un audit, ni un contrôle. Nos évaluateurs externes ne pourront se positionner comme juges de la qualité du fonctionnement de votre établissement ou de votre service ainsi que de vos pratiques des professionnels, mais comme un expert éclairant le pourquoi de vos axes d'amélioration.

